

Cancer du col de l'utérus : les plus de 50 ans invitées, en priorité, à faire un frottis

3-4 minutes

10/01/2019

Dans les semaines qui viennent, le dépistage du cancer du col de l'utérus va devenir systématique, comme pour le sein et le côlon. Public ciblé : les femmes de 25 à 65 ans. Dans un premier temps, seules les plus de 50 ans qui n'ont pas fait de frottis depuis plus de trois ans vont recevoir une invitation.



Il a fallu près de vingt ans pour le mettre en place, mais le dépistage organisé du cancer du col de l'utérus est pratiquement officiel. Son lancement sera annoncé « *dans les semaines qui viennent* », selon le Dr Christine Bergeron, vice-présidente de la Société française de colposcopie et de pathologie cervico-vaginale (SFCPCV).

Ce dépistage concerne toutes les femmes de 25 à 65 ans à qui on va proposer de faire un frottis régulièrement, c'est-à-dire un examen tous les trois ans après deux frottis normaux espacés d'un an. L'examen sera **pris en charge à 100 %** par la Sécurité sociale.

Le but est de repérer suffisamment tôt des lésions pré-cancéreuses qui, si elles ne sont pas traitées à temps, peuvent aboutir à un cancer du col de l'utérus.

La maladie touche environ 3000 femmes (moyenne d'âge 51 ans) et engendre un millier de décès (moyenne d'âge 64 ans), chaque année en France. En 2017, 235 000 frottis anormaux ont été identifiés dont 31 000 ont permis de repérer des lésions pré-cancéreuses après un examen plus approfondi.

À l'heure actuelle, 60 % des femmes font régulièrement des frottis de dépistage. Or, **70 % des cancers invasifs se déclarent chez des femmes qui n'ont pas fait ce test** depuis plus de trois

ans et, pour certaines, ne l'ont jamais fait. Il s'agit majoritairement de femmes de plus de 50 ans, souvent dans une situation sociale précaire.

Les premières invitations au dépistage systématique leurs seront adressées en priorité. Elles seront repérées grâce aux fichiers de l'Assurance-maladie. Ensuite, progressivement, toute la population cible, c'est-à-dire les 25-65 ans, recevront leur courrier d'invitation.

Pour effectuer le frottis, chacune peut se rendre chez **un gynécologue, mais aussi un médecin généraliste, une sage-femme ou directement dans un laboratoire** de biologie médicale.

Si, après deux invitations, la personne n'a pas donné suite, elle recevra un kit **d'autoprélèvement** à son domicile. L'écouvillon, une sorte de coton-tige, est très simple à utiliser. Le prélèvement pourra ensuite être déposé dans un laboratoire.

Plus d'infos sur le site de la SFCPCV : www.societe-colposcopie.com